

VOS TARIFS 2025 AU QUOTIDIEN



PROFESSIONNELS AGRICULTEURS ASSOCIATIONS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Principales conditions tarifaires en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Tarifs en € HT

Mise à jour au 20 février 2025 - Les mises à jour sont identifiées par le symbole suivant : ♦

SOMMAIRE

	Dates de valeur	4
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	5
	Banque à distance	7
	Moyens et opérations de paiement	8
	Effets de commerce	14
	Offres groupées de services	15
	Irrégularités et incidents	17
	Financements bancaires	18
	Opérations à l'international	20
	Épargne, titres et placements financiers	23
	Assurances et prévoyance collectives	24
	Spécial Associations	25
	Résoudre un litige	26
	Qui sommes-nous	28

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par ce picto ● dans ce tarifaire.



Bon à savoir !

Retrouvez dans ces rubriques « **Bon à savoir !** », tout au long du livret, les infos, les notes, les remarques à retenir.



Dates de valeur ⁽¹⁾

Principales dates de prise en compte des opérations

Remise de chèques	J+1
Païement d'un chèque	J
Émission d'un virement interne ou externe	J
Réception d'un virement interne ou externe	J
Païement d'un prélèvement SEPA	J
Effet papier	E+1
Effet par télétransmission ou Internet LCR BOR	E+1

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture de compte - Compte courant	Gratuit
Services bancaires de base ⁽²⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier.	Gratuit
Service d'aide à la mobilité/Transfert de compte - Au sein du groupe Crédit Agricole - Hors groupe Crédit Agricole	
Clôture de compte	Gratuit

Relevés de compte

Périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine ⁽³⁾	3,05 €/mois	Gratuit
Décadaire ⁽³⁾	4,90 €/mois	Gratuit
Tous les jours ouvrés	27,05 €/mois	Gratuit

Relevés monétiques

Relevé Mensuel Détaillé (selon réglementation IFR*)	Envoi par E-DOCUMENTS	Gratuit
	Envoi papier	5,65 €

* IFR : Interchange Fee Regulation règlement européen

(2) Les services bancaires de base comprennent :

1. L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
2. Un changement d'adresse par an ;
3. La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
4. La domiciliation de virements bancaires ;
5. La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
6. L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
7. Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
8. Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
9. Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
10. Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'UE ;
11. Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
12. La réalisation des opérations de caisse.

(3) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.

(1) Sous réserve d'acceptation de la banque.

Gestion du compte

● Frais de tenue de compte	
Professionnels	46,50 €/trim
Agriculteurs	31 €/trim
Associations	7 €/trim
● Commission de mouvement	de 0,07 % à 0,1 %, à partir de 10 €
Mise en place d'une procuration	Gratuit
Renseignements pour commissaire aux comptes	188 €/attestation
Rédédition de documents liés à la gestion et au suivi des comptes ⁽⁴⁾	9 €/document
Frais de gestion de compte inactif ⁽⁵⁾	30 €/an
Relevé annuel des frais bancaires ⁽⁶⁾	Gratuit
Commission d'actualisation administrative, juridique et comptable	
Professionnels	60 €/an
Agriculteurs	30 €/an
Associations	30 €/an



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés (ce plafond s'applique hors location de coffres et primes d'assurances) annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- le produit d'épargne suivant ne donne lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A associations ;
- pour les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Banque à distance

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini relevé de compte.

Abonnement mensuel	Gratuit
Par SMS reçu	Gratuit

Gestion du compte à distance par internet - Crédit Agricole en ligne (CAEL) : abonnement mensuel⁽⁷⁾

CAEL Accès Libre (consultation des comptes, virements internes au périmètre professionnel)	Gratuit
CAEL Pro Gestion (Accès Libre + virements externes au périmètre professionnel, consultation des effets)	6,15 €/mois
CAEL Pro Gestion + (Pro Gestion + gestion des effets et ordres de bourse)	8,90 €/mois

Ces services de banque à distance sur internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/
- L'application mobile - téléchargement et accès gratuit



Ma Banque



Bon à savoir !

Avec ses applications Paiement Mobile et Ma Banque, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services :

- Consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse.
- Simulation en ligne.
- Contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.

Disponibles gratuitement sur App Store, Google Play, ma banque d'où je veux, quand je veux.
Accès libre sans abonnement.

(4) Pour toute demande de document ou de recherche, un devis préalable pourra être proposé, sur demande.

(5) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

(6) Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).

(7) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.

Certificat électronique

• Ma signature EDI ⁽⁸⁾	5,15 €/mois
• Signature performance ⁽⁹⁾	2,05 €/mois
• Swift 3S Key (service de signature électronique) "Swift secure Signature Key", par token USB NG Pro	Pour 3 ans : 137,90 € mini : 2 clés

Services d'échanges de données informatisées

1 - EdiWeb⁽¹⁰⁾

Droit d'accès mise à disposition du relevé journalier d'opération, transmission et signature de fichier d'ordre	Forfait mensuel de 22,30 € à 44,10 €
---	---

2 - EBICS T et TS

Forfait mensuel EBICS (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)	Forfait mensuel de 61,60 €
---	----------------------------

3 - SwiftNet

Forfait	162,20 €/mois
---------	---------------



Moyens et opérations de paiement

Espèces

Retrait d'espèces au guichet	Gratuit
Versement d'espèces au guichet	Nous consulter
Préparation commande de consigne	Nous consulter
Dépôt gros remettant	Nous consulter

Le Code monétaire et financier (prévoit les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités terroristes, et les loteries, jeux et paris prohibés) oblige les établissements bancaires de procéder à un examen particulier des mouvements financiers (notamment versements et retraits d'espèces) réalisés sur les comptes de nos clients.

- Limite de retrait sans contrôle systématique de la destination des fonds
5 000 € / 30 jours glissants
- Limite de versement d'espèces sans contrôle systématique de l'origine des fonds
5 000 € / 3 mois glissants

(8) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Premium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.

(9) L'utilisation du certificat signature performance requiert un abonnement EDI WEB.

(10) Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.

(11) Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

Chèques

Retrait de chéquier en agence	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile : - Pli simple à la demande du client depuis l'agence - Pli recommandé AR à la demande du client	1,08 € 9,20 €
Carnet de remises personnalisées	2,20 €
Remise de chèques	Gratuit
Frais d'émission de chèque de banque ⁽¹¹⁾	15,80 €
Frais de recherche et copie de chèque émis ou reçu - ≤ à 5 copies (forfait) - ≥ à 6 copies (par copie)	18,45 € 3,35 €
Frais d'opposition sur chèque émis	17,55 €
Mise à disposition d'un chéquier dans une autre Caisse régionale	9,20 €

Monétique

1 - Les cartes bancaires

Carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et à débit immédiat	42,40 €/an
Carte « Business Mastercard » - À débit immédiat - À débit différé	60 €/an 60 €/an
Carte « Business Executive/World » - À débit immédiat - À débit différé	150 €/an 150 €/an
Frais de mise à disposition de la carte - En agence - Envoi pli simple suite renouvellement à l'échéance - Envoi carte	Gratuit Gratuit 19,50 €
Modification du plafond de la carte : - Plafond provisoire	11,75 €
Rédition du code confidentiel - Par SMS - Par envoi postal	6,20 € 13,50 €
Commande de carte en urgence Refabrication de carte	16,50 € 7,75 €

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte - Par la banque, par le titulaire, ou par l'entreprise	Gratuit
---	---------



Bon à savoir !

Tarifs dégressifs (sur un même compte et sur la moins chère des cartes)

- La 2 nd e et 3 ^e carte bancaire	25 % de réduction
- De la 4 ^e à la 9 ^e carte bancaire	40 % de réduction
- À partir de la 10 ^e carte bancaire	60 % de réduction

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile, sur Crédit Agricole en ligne ou auprès de votre conseiller.

3 - Retrait d'espèces par carte aux Distributeurs
Automatiques de Billets

Retraits ⁽¹²⁾ dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽¹³⁾ , en zone euro ⁽¹⁴⁾	
- Caisse Régionale	Gratuit
- Crédit Agricole	Gratuit
- Autres banques, commission sur opérations effectuées avec :	
- « Businesscard Executive/World Mastercard »	Gratuit
- « Businesscard Mastercard » et autres cartes	Gratuit

Autres banques de l'Espace Économique Européen ⁽¹³⁾ hors zone euro ⁽¹⁴⁾ ⁽¹⁵⁾, 3,70 €/retrait + 2,60 % du montant de l'opération

Autres banques hors Espace Économique Européen ⁽¹³⁾ 3,70 €/retrait + 2,60 % du montant de l'opération

4 - Paiements par carte

Paiements ⁽¹⁶⁾ en euro dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽¹³⁾ , zone euro ⁽¹⁴⁾	Gratuit
Paiements ⁽¹⁶⁾ en devise dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽¹³⁾ hors zone euro ⁽¹⁴⁾ ,	0,42 €/opération + 2,60 % du montant de l'opération
Paiements ⁽¹⁶⁾ en devise dans les pays hors Espace Économique Européen	0,42 €/opération + 2,60 % du montant de l'opération

5 - Acceptation des paiements par carte en euro

Frais d'adhésion aux réseaux monétiques	
Commission sur chiffre d'affaires	
- En proximité	
- À distance	Nous consulter

Équipements en proximité : nous consulter	
Matériels	
UP2PAY mobilité avec lecteur	Offre Achat matériel 29 € Offre LOCATION Abonnement mensuel 15,50 €
UP2PAY mobilité sans lecteur (100% mobile)	A partir de 10 €/mois (+ 1,75 % HT de frais de transaction)
UP2PAY Caisse digitale	Location à partir de 99 €/mois
TPE Fixe IP	
TPE Fixe Radio	Location à partir de 22,05 €/mois
TPE 3G Internet	En fonction du niveau de services et des options retenues
TPE éditeur lecteur de chèques	

Offres à distance

E-commerce CAWL		
A partir du 12/05/2025	A l'usage	A l'abonnement
Tarification	Minimum de 10,00 € / contrat*	29 € / mois
Coût par transaction	A partir de 1,2% + commission bancaire de 0,20 €	A partir de 0,8 % + commission bancaire de 0,20 €
Up2pay Paiement Par Lien	Frais de mise en service + abonnement mensuel de 10 € + fixe/transaction + commission CB	

*Tarification maximum conseillée en vigueur au 12/05/2025. Les frais de transaction correspondent à l'ensemble des frais et commissions applicables à chaque opération tel qu'indiqué au contrat d'acceptation. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification à la transaction appliquée dans votre Caisse régionale.

Arrêt de commercialisation au 12/05/2025

Up2pay E-Transaction	Abonnement mensuel de 17 à 20 € + fixe/transaction + commission CB
Les services E-transactions ⁽¹⁷⁾ (option du contrat d'acceptation)	Nous consulter

(17) L'option « Services E-transactions » intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, VISA et Mastercard. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessite l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créditeur E-transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back office Vision E-transactions.

(12) Retraits en euros ou équivalent en devises suédoises ou roumaines dans l'Espace Économique Européen

(13) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.)

(14) La zone EURO couvre 20 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère, Andorre et Vatican.

(15) Et dans l'Espace Économique Européen avec une autre devise que euros et devises suédoises ou roumaines.

(16) Paiements par carte, en euros ou équivalent en devises suédoises ou roumaine dans l'Espace Économique Européen.

Prélèvements SEPA⁽¹⁸⁾ (SDD)⁽¹⁹⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA ⁽¹⁸⁾ (ICS) auprès de la Banque de France	68,30 €
Domiciliation des prélèvements SEPA ⁽¹⁸⁾	Gratuit
Pack prélèvement ⁽²⁰⁾ SEPA ⁽¹⁸⁾ transmission des remises, crédit en compte, reporting des impayés, relevé de compte télématiques, avec des détails de mise en recouvrement raccourcis et un compte crédité à l'échéance du prélèvement.	
Dans le cadre des services WebEdi/EdiWeb	
- Abonnement Pack Prélèvement Confort	
< à 50 opérations	5,55 €
de 50 à 100 opérations	11,10 €
- Abonnement Pack Prélèvement Confort +	
> à 100 opérations	33,40 €
Prélèvements ⁽²⁰⁾ SEPA ⁽¹⁸⁾ télétransmis à l'encaissement ⁽²¹⁾	
- Par prélèvement SDD Core ⁽²²⁾	0,36 €/événement
- Par prélèvement SDD B to B	0,46 €/événement
Traitement des rejets :	
- Impayé SEPA à la charge du remettant	13,65 €
- Rejet technique	Nous consulter
- Représentation automatique des impayés prélèvements CORE	Nous consulter

- (18) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin.
- (19) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.
- (20) La souscription au « Pack Prélèvement » nécessite la souscription au préalable au service Web Edi.
- (21) Si Transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.
- (22) Échéance moins 1 jour ouvré.

Prélèvements SEPA (SDD) reçus⁽²³⁾

Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA B to B	
- Internet	Gratuit
- Agence ou centre de service clients	11 €

Virements SCT émis⁽²³⁾

Virement libellé en euros non urgent émis vers un pays de l'Espace Économique Européen⁽²⁴⁾ soumis au règlement CE n° 924/2009 (zone SEPA sauf Suisse⁽²³⁾ ⁽²⁵⁾, Monaco et Royaume Uni.)

Virement instantané

❖ 0,26 €

Virements en € EEE intra zone SEPA	Occasionnel papier	Occasionnel télétransmis ⁽²⁶⁾	Permanent ⁽²⁷⁾
Remise / Réception de fichier			
Traitement à l'unité			
- Au sein de la Caisse régionale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Hors Caisse régionale (Crédit Agricole et hors groupe)	5,45 €	0,26 €	0,26 €

Ces opérations sont gratuites pour les détenteurs de Compte à Composer (CAC) ou d'EKO PRO sauf si à l'unité dans le CAEL.

- (23) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin.
- (24) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.)
- (25) La Suisse n'étant ni membre de l'Espace Économique Européen ni soumis au règlement CE n° 924/2009, le tarif appliqué est celui des virements internationaux.

Virements en € E.E.E. hors zone SEPA	Occasionnel Papier	Occasionnel télétransmis ⁽²⁶⁾ ⁽²⁷⁾	Permanent
Traitement à l'unité ⁽²⁸⁾	0,10 % du montant à partir de 18,90 € jusqu'à 62,10 €		1,75 €

Sécuriban (vérification de coordonnées bancaires)	
- Frais de mise en place	31,05 €
- Coût par IBAN vérifié	0,72 €

Virements SEPA (SCT) reçus*

Réception d'un virement SEPA	Gratuit
------------------------------	---------

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	22 €
--	------

Virement Spécial Orienté Trésorerie (VSOT)	
- Papier	16 €
- Télétransmis EBICS / EdiWeb ⁽²⁷⁾	6,55 €

Facture Acceptée à Échéance (FAE)	
- Commission unitaire	0,26 €
- Frais d'envoi :	
- Papier	1,70 €
- Par e-mail	0,26 €



Effets de commerce

Effets à l'encaissement

LCR/BOR Support papier :	
- Par remise d'effet bordereau	38,60 €
- Effet	13,75 €

LCR/BOR Télétransmission :	
- Par remise d'effet bordereau	2,40 €
- Effet	0,52 €

Prorogation, réclamation, modification	20,95 €
--	---------

*La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin.

(26) Si Transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

(27) Pour les clients titulaires de Crédit Agricole en ligne – CAEL.

(28) Frais prélevés à chaque virement.



Offres groupées de services ⁽²⁹⁾

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Les Comptes à Composer Agri et Pro ⁽²⁹⁾ : votre gestion au quotidien

SOCLE		
Frais de tenue de compte actif		
Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Pro Gestion Plus)		
Consultations et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma Banque Pro)		
E-relevé et relevé de compte (bimensuel)		
Solde journalier par e-mail ou sms		
Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par e-mail ou SMS		
Chèques crédités en jour de remise		
Effets crédités à la date de l'échéance		
Commission de mouvement		
Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Agri Plus / SécuriCOMPTE Pro Plus) ⁽³⁰⁾		
Accès à Pleinchamp Pro (Agriculteurs) ⁽³¹⁾		
Abonnement mensuel		
Flux confiés	Agriculteurs	Professionnels
≤ à 30 000 €	18,55 €	20,05 €
De 30 001 € à 75 000 €	23,35 €	26,75 €
De 75 001 € à 300 000 €	25,55 €	36,80 €
De 300 001 € à 750 000 €	27,80 €	57,00 €
De 750 001 € à 1,5 M €	30,05 €	70,40 €
De 1,5 M € à 4 M €	30,05 €	84,95 €

Offre EKO Pro*

Les produits et services inclus dans l'offre EKO Pro sont :	
Frais de tenue de compte actif	6 €/mois
Commission de mouvement	
E-relevé ou relevé de compte (mensuel)	
Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Pro gestion)	
Consultation et gestion de vos comptes sur smartphone (Ma Banque)	
Carte «Professionnelle Mastercard» à autorisation systématique et à débit immédiat	
Frais de virements émis par internet en zone SEPA sauf Suisse, Monaco et Royaume Uni	

* La commission de mouvement est incluse dans le forfait jusqu'à 10 000 € de flux débiteurs par trimestre. Au delà, ils seront facturés à hauteur de 0,10 %.

(29) Les produits composant les Comptes Services Pro/Agri, Comptes À Composer Professionnels/Agriculteurs peuvent être vendus séparément. Les Comptes Services Pro/Agri ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

(30) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(31) Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 3.290.100 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex.



MODULE Placement programmé

Placement de l'excédent de trésorerie sur des supports d'épargne	2,15 €/mois
Module placement dynamisé	10 €/mois
Options (activables si détenteur du socle CAC)	
• Business Mastercard à débit immédiat	48 €
• Business Mastercard à débit différé	48 €
• Business Exécutive/World à débit immédiat	120 €
• Business Exécutive/ World à débit différé	120 €

Autres offres groupées de services

(ces offres ne sont plus commercialisées)

Compte Service Agri	à partir de 19,20 €/mois ⁽³²⁾
Compte Service Pro	à partir de 24,15 €/mois ⁽³²⁾

(32) Les produits composant les Comptes Service Pro/Agri peuvent être vendus séparément. Les Comptes Service Pro/Agri ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ⁽³³⁾	Maximum par mois
Professionnels et Asso 8,90 €/par opération	40 opérations
Agriculteurs 8,35 €/par opération	20 opérations
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	7 €
Droit à l'erreur pour les détenteurs de compte-service et Compte à Composer	1 lettre gratuite/an
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour et par titulaire)	14 €
Frais d'enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initiée par une autre banque	28,90 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France), par chèque impayé ⁽³⁴⁾	
- D'un montant < 50 €	30 €
- D'un montant ≥ 50 €	50 €
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	30 €
Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	17,55 €
Frais de rejet de prélèvement faute de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement ⁽³⁵⁾	
- D'un montant ≤ 20 €	Montant du paiement
- D'un montant > 20 €	20 €
Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que faute de provision	20 €
Frais de rejet de virement faute de provision	Gratuit
Frais de rejet d'effet au paiement	19,45 €
Frais par ouverture de dossier ⁽³⁶⁾ :	
- Saisie attribution ou conservatoire	80,50 €
Si non réalisation de la saisie	18 €
- Saisie administrative	10 % maxi du montant dû au Trésor Public ; limite plafond : 85 €
Si non réalisation	10 % maxi du montant ; limite plafond : 18 €

(33) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

(34) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

(35) En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement, et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.

(36) Dans la limite de 10 % du montant de l'acte pour les oppositions administratives.



Facilité de caisse

Frais de dossier	1,06 % du montant emprunté Mini : 100 €
------------------	--

Découvert autorisé - par ligne de crédit

Frais de dossier pour mise en place	1,06 % du montant emprunté Mini : 100 €
-------------------------------------	--

Frais de dossier pour renouvellement	62,70 €
--------------------------------------	---------

Commission de plus fort découvert	0,08 % appliqué au plus fort découvert de chaque mois dans le trimestre
-----------------------------------	---

Commission d'engagement	1,06 % l'an/trimestre
-------------------------	-----------------------

Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier pour mise en place	1,06 % du montant emprunté Mini : 100 €
-------------------------------------	--

Frais de dossier pour réexamen	62,70 €
--------------------------------	---------

Cession de créance loi Dailly

Frais de dossier pour mise en place	1,06 % du montant emprunté Mini : 100 €
-------------------------------------	--

Frais de dossier pour réexamen	62,70 €
--------------------------------	---------

Commission par facture cédée	7,75 €
------------------------------	--------

Commission par notification	22,60 €
-----------------------------	---------

Frais par bordereau	22,60 €
---------------------	---------

Créance impayée	25 €
-----------------	------

(37) Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : TRCAM = 70 % TMCT + 3.79 % où le TMCT = 50 % Euribor mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10 % taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30 % taux des BTAN ans (Bons du Trésor à intérêts annuels).

(38) Hors frais de garanties éventuels.

Affacturation

Affacturation classique ⁽³⁹⁾ (au forfait)	Nous consulter
--	----------------

Crédit court terme

Frais de dossier crédit court terme	1,06 % du montant emprunté
- Demande en agence	Mini : 100 €

Frais de dossier Prêt Express Pro Agri	Court terme : 34,15 €
- Demande en ligne/Internet	Long terme : 56,90 €

Crédit moyen terme d'investissement

Frais de dossier Crédit moyen terme hors Agilor	1,06 % du montant emprunté Mini : 308,25 €
---	---

Frais de dossier Crédit Agilor	≤ à 5 000 € : 105 €
par dossier de financement	> à 5 000 € < à 100 000 € : 155 €
selon le montant accordé	> à 100 000 € : 205 €

Frais de dossier Crédit Agril'appro par dossier de financement	87,95 €
--	---------

Avals, garanties bancaires et cautionnement

Engagement par signature : garantie à première demande, garantie de bonne exécution, caution de remboursement d'avance, caution de restitution d'acompte, caution douanes, caution fiscale, caution fournisseurs...

Etablissement d'acte de cautionnement bancaire	
• modèle Crédit Agricole	
≤ 4 000 €	45 €
> 4 000 €	100 €
• modèle imposé	120 €

Autres frais

Modification sur financement réalisé	à partir de 55,95 €
--------------------------------------	---------------------

Avenant simple ADE	55,95 €
--------------------	---------

Avenant au contrat (ADE avenant complexe, ajout ou modification de garantie, modification plafond, pause non contractuelle, durée du différé, frais hypothécaires en supplément)	225 €
--	-------

Avenant complexe au contrat	Nous consulter
-----------------------------	----------------

Ouverture dossier sinistre ADE	64 €/dossier
--------------------------------	--------------

Attestation de prêt soldé	41 €
---------------------------	------

Forfait de réédition du tableau d'amortissement	24,20 €
---	---------

Information annuelle des cautions	Gratuit
-----------------------------------	---------

Frais de recherche sur crédit en cours ou crédit soldé / contrat	22 € +2,60 €/copie
--	-----------------------

(39) Crédit Agricole Leasing & Factoring, adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 20001 - 92548 Montrouge Cedex - France Siège social : 12 place des États-Unis - 92120 Montrouge France. Société Anonyme au capital de 195 257 220 Euros. R.C.S. Nanterre 692 029 457. Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Société de courtage d'assurances - N° Orias 07 030 220 (www.orias.fr).

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse régionale. Nos Conseillers régionaux du service « Affaires Internationales » sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

Frais de Swift (s'ajoute aux opérations virements hors SEPA, cautions et garanties émises et crédits documentaires import)

8 €

Change

Commission de change	0,07 % ⁽⁴⁰⁾
(toutes les négociations de devises supportent une commission de change)	Mini : 20,05 € Maxi : 123,70 €

Change Manuel : Achat et vente de billets de banque		
	CAEL	En agence
Achat	Cours guichet + 5,55 €	Cours guichet + 6,75 €
Vente	Cours guichet + 5,55 €	Cours guichet + 6,75 €

Compte en devise

Frais de tenue de compte (par mois)	14,15 €
-------------------------------------	---------

EXPORT

Moyens de paiements - encaissement/export

Pour les chèques à l'étranger, prévoir un délai de traitement selon le pays

Virements non SEPA (y compris Suisse, Monaco et Royaume Uni) ^{(41) (42)}	15 €
Remise de chèques payables sur l'étranger :	
- « sauf bonne fin » :	
- Chèque ≤ 50 €	6,30 €
- Chèque > 50 €	32,90 €
- « crédit après encaissement » :	0,11 % par chèque
- Mini	30,80 €
- Maxi	207 €
- Frais d'impayé sur chèque remis	61,80 €
Effets libres	0,11% du montant Mini : 29 € Maxi : 140,50 €

Crédit documentaire export :

• Forfait* :	
- ≤ 15000 €	182,15 €
- De 15001 € à 76000 €	259,95 €
- De 76001 € à 152000 €	391,65 €
- Au-delà	Nous consulter
• Commission de confirmation	Nous consulter

Remise documentaire export

- Commission d'encaissement	0,20 % du montant Mini : 49 € Maxi : 265,55 €
- Commission d'acceptation	40,35 €

IMPORT

Moyens de paiements - paiement/import

Virements non SEPA (y compris Suisse, Monaco et Royaume Uni) ^{(41) (42)}	
- Option frais « Share » (seuls les frais du Crédit Agricole sont à la charge du donneur d'ordre)	0,10 % du montant Mini : 18,90 € Maxi : 62,10 €
- Option frais « Our » (tous les frais y compris ceux des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre) :	0,10 % du montant Mini : 18,90 € Maxi : 62,10 €
+ majoration des frais de 31,20 €	
Effet libre	0,11 % du montant Mini : 39 € Maxi : 167,40 €

Crédit documentaire import	
- ≤ 50000 €	301,90 €
- De 50001 € à 100000 €	416,30 €
- De 100001 € à 150000 €	530 €
Forfait comprenant : une ouverture, une levée de documents, une modification, les frais de ports et de Swift afférents à ces 3 opérations. Concerne tout crédoc d'une durée inférieure ou égale à 1 an. Les autres frais et commissions sont facturés à la ligne.	
- Supérieur à 150000 €	Nous consulter
- Commission d'ouverture par trimestre indivisible : 1 % l'an	À partir de 146,30 €
- Commission à la ligne	
- Commission de levée de documents : 0,125 %	À partir de 129,35 €
- Commission de modification :	108,20 €

(41) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.

(42) La Suisse n'étant ni membre de l'Espace Économique Européen ni soumis au règlement CE n° 924/2009, le tarif appliqué est celui des virements internationaux.

* Forfait comprenant : la commission de notification, une levée de documents, une modification, les frais de port et de Swift afférents à ces 3 opérations.

(40) Jusqu'à 80 000 €, dégressif au-delà. Réduit à 20 % du montant reçu pour les montants inférieurs à 98,50 €.

Remise documentaire import	
- Commission d'encaissement	0,20 % du montant Mini : 49 € Maxi : 265,55 €
- Commission d'acceptation	40,35 €
Aux conditions ci-dessus peuvent être ajoutés les frais de port et de transmission (frais de Swift) ainsi que les éventuels frais demandés par les banques étrangères.	

CAUTIONS ET GARANTIES

Cautions et garanties reçues (à première demande et garanties “stand by”)

- Notification	106,85 €
- Mise en jeu	0,125 % du montant Mini : 150 € Maxi : 250 €

Cautions et garanties émises

Commission (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :	
- Engagement par trimestre indivisible	1 % du montant Mini : 28,10 €
- Modification (hors montant et durée)	78,75 €
- Mise en jeu	0,125 % du montant Mini : 405,10 €
- Frais d'établissement d'acte	134,95 €

Divers

CA e-Banking : logiciel de gestion de vos opérations de Trade Finance	Gratuit
---	---------

Les placements financiers/opérations de Bourse : frais de courtage

Frais de courtage : par ligne	Ordre passé par plate-forme téléphonique ⁽⁴³⁾	Ordre passé par Invest Store Initial
Actions, obligations Sur bourse française	1,20 % du montant + 5,55 € de frais fixes Mini : 13,35 €	0,60 % du montant Mini : 8,25 €
Sur bourse étrangère ⁽⁴⁴⁾	1,20 % du montant + 59,80 € de frais fixes et frais de broker en sus	0,60 % du montant + 18,15 € de frais fixes et frais de broker en sus

Transfert total ou partiel de compte-titres dans une autre banque	
- Par dossier	129,40 €
- Supplément par ligne	11,15 €
Organisme de placements collectif (hors droits d'entrée et de sortie)	
- Commission sur OPC externe	30,15 €/ordre
- Souscription et vente d'OPC Crédit Agricole	Gratuit

Les placements financiers/opérations de Bourse : droits de garde et commissions proportionnelles au montant du portefeuille

Droits de garde annuels CTO	À partir de 27,83 € et jusqu'à 369,54 €
Valeurs du groupe Crédit Agricole	0,10 % HT du montant
Autres valeurs françaises et valeurs étrangères	0,28 % HT du montant
Titres au nominatif	0,33 % HT du montant

Les droits de garde sont prélevés sur le compte du client le 1^{er} septembre et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 30 juin.

(43) Coût de la communication variable, selon les tarifs appliqués par votre opérateur, susceptible d'enregistrement. Du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h30 à 18h.
(44) Pourcentage applicable sur le montant brut de négociation contre valorisé en euros, auquel il faudra ajouter le courtage de l'intermédiaire étranger et l'impôt de Bourse.

Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Valeur Prévoyance Multipartenaires ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Protection revenus AGRI ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Protection revenus PRO ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle ⁽⁴⁶⁾ - Initiale - Intégrale	Nous consulter
Protection Travailleur Isolé ⁽⁴⁶⁾	Nous consulter
PrediAgri ⁽⁴⁵⁾ : contrat d'assurance vie à cotisation périodique	Nous consulter
FloriAgri ⁽⁴⁵⁾ : contrat d'assurance vie multisupports	Nous consulter
Accordance ⁽⁴⁵⁾ : préparation de la retraite ou de la transmission	Nous consulter

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque agricole ⁽⁴⁶⁾	Nous consulter
Assurance multirisque professionnel ⁽⁴⁶⁾	Nous consulter
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés - Complémentaire Santé ⁽⁴⁶⁾ - Assurances santé collectives ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter

Assurance de vos biens professionnels

Assurance véhicule professionnel ⁽⁴⁶⁾	Nous consulter
Assurance des Automoteurs agricoles et de manutention ⁽⁴⁶⁾	Nous consulter
SecuriHELP Agri ⁽⁴⁷⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	1 €/mois
SecuriHELP Pro ⁽⁴⁷⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	1 €/mois

Autres services

PACK Pro Nexecur (télésurveillance) ⁽⁴⁸⁾	Nous consulter
● SecuriCOMPTE Agri ⁽⁴⁹⁾ Plus (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels)	3 €/mois
● SecuriCOMPTE Pro ⁽⁴⁹⁾ Plus (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels)	3 €/mois

 Spécial Associations

Frais liés au compte Commission de mouvement	Gratuit
Services de banque en ligne Pro Gestion Pro Gestion +	Demi-tarif Demi-tarif
Assurances	Nous consulter

(45) PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré, 334 028 123 RCS PARIS, Siège social : 50-56 rue de la Procession – 75015 PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09.

(46) Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

(47) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(48) Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

(49) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution proposée, le Client a la possibilité de faire appel au service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse régionale : Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - Unité Écoute Clients - 12 place de la Résistance - CS20067 - 38041 GRENOBLE cedex 9 ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/ (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet), ou directement à l'adresse e-mail de l'unité Écoute Clients : qualite.clients@ca-sudrhonealpes.fr

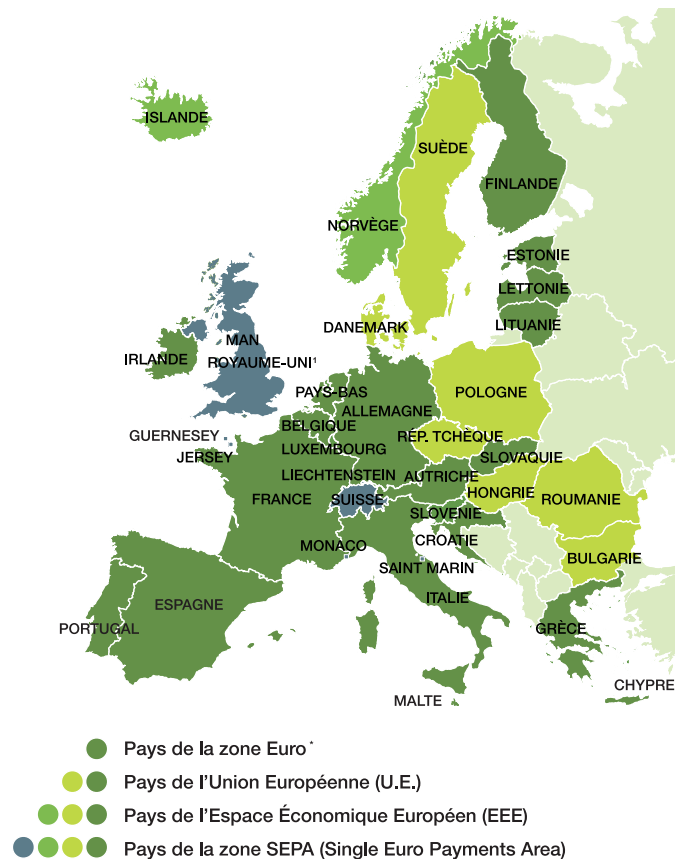
L'agence ou le service Qualité clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables et apportera une réponse dans un délai de deux mois calendaires à compter de l'envoi de la réclamation

Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- Les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- Le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- Les services de paiement.

La réponse sera envoyée au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

KUI SOMMES-NOUS ?

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est **une banque régionale profondément ancrée sur son territoire** grâce à ses 3 sites départementaux à Grenoble, Valence et Privas, ainsi que son réseau d'agences de proximité.

A travers la Drôme, l'Isère, l'Ardèche et une partie du Rhône, près de **2 300** collaborateurs et **852** administrateurs sont engagés pour accompagner vos projets.

Particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, associations, vous êtes plus de **781 000** à nous faire confiance et près de la moitié d'entre vous sont sociétaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Une double gouvernance

Premiers financeurs du territoire, nous sommes avant tout une société coopérative, c'est-à-dire **une société de personnes et non de capitaux**.

Fier de cette identité, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est porté par ses valeurs de **proximité, responsabilité et solidarité**. Son modèle mutualiste s'appuie sur une double gouvernance :

- le conseil d'administration, choisis par des élus locaux, forme l'organe d'orientation et d'expression des politiques et des stratégies de la Caisse régionale ;
- et le comité de direction qui met en œuvre la stratégie validée par les administrateurs.

L'action du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est guidée par sa raison d'être :

“ **AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ.** ”

UNE BANQUE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

Le modèle coopératif et mutualiste de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes repose sur un maître-mot : **la solidarité**.

Nous sommes engagés dans des actions de soutien au développement socio-économique du territoire. Chaque année, nous supportons plus de **300 initiatives**, identifiées par nos Caisses locales, dans les secteurs de la solidarité, des jeunes, du patrimoine, du sport, de la culture, de la santé...

Le soutien du tissu associatif...

Les sommes reversées aux associations sont récoltées à travers un système d'abondement lors de chaque achat fait avec une carte sociétaire.

...et des partenariats de proximité !

C'est plus de **56** partenariats et mécénats locaux chaque année !



C'est + de **1,5%** du résultat net de la Caisse régionale reversé annuellement pour la solidarité !

Une épargne disponible et engagée !

Quand un client dépose de l'argent sur son Livret engagé sociétaire, il est affecté au financement de projets du territoire, en lien avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- Renforcer la cohésion et l'inclusion
- Pour réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires

L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS AU CŒUR DE NOTRE ACTION

100 % HUMAIN, 100 % DIGITAL

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes déploie un modèle unique de banque universelle de proximité pour offrir à ses clients une expérience unique. Ses réseaux de proximité offrent à tous ses clients, selon leurs besoins, une palette complète de produits et services bancaires et extra-bancaires.

Nous accompagnons et conseillons nos clients, quels que soient leurs besoins et leurs projets. Ils ont accès à nos experts de la banque-assurance, mais aussi en matière d'immobilier, d'agriculture, de transition énergétique, d'innovation et investissement.

Une banque de proximité

Le réseau d'agences et de distributeurs est complété par **220** Relais CA déployés chez des commerçants partenaires dans des zones rurales. Ce service gratuit permet aux clients du Crédit Agricole de retirer de l'argent près de chez eux facilement, et contribue à la vie économique du territoire.

Une expérience client facilitée

L'écoute de nos clients est une priorité qui anime le quotidien de chaque collaborateur. Nous poursuivons l'ambition d'être la banque préférée des particuliers et des professionnels sur notre territoire. La mise en place de nouveaux processus, simplifiés, efficaces, est développée pour accompagner toujours mieux nos clients.

RESTONS EN CONTACT !

À VOTRE ÉCOUTE 24H/24





Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Document informatif à caractère non-publicitaire. 09/24 - Q.002.2025 - Edité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes - Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 12 Place de la Résistance CS 20067 - 38041 GRENOBLE Cedex 9, régie par le Livre V du Code monétaire et financier, agréée en tant qu'établissement de crédit, Numéro unique d'identification des entreprises 402.121.958 R.C.S Grenoble - code APE 6419Z - Société de Courtage d'assurance bénéficiant de la garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L 521-2 et R 521-4 du code des assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 476 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 3801 2020 000 045 221 délivrée par la CCI de GRENOBLE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. N° ADEME : FR234329_01CKED



Merci de ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : Getty Images. CRCA Sud Rhône Alpes - DTMR/COM/COM - Imprimé sur du papier recyclé par l'imprimerie Fouquet Simonet : 18 Av. de Chantereine, 38300 Bourgoin-Jallieu.

